

# Auboué

BULLETIN COMMUNAL - JANVIER 2016 - NUMERO 13

## Le mot du Maire

### **NON au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Pourquoi ?**

Notre pays s'apprête à découvrir une nouvelle organisation territoriale. Nous avons récemment élu nos représentants à la grande région ; ce ne sera pas là le seul changement. Plus proche de nous, cela va aussi se décliner à l'échelon départemental et intercommunal. En effet, la loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) d'août 2014 prévoit la mise en œuvre, dans chaque département, d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Comme l'exige la loi, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a transmis à la commune le projet de SDCI pour le département.

Concernant notre territoire, les propositions de modifications sont les suivantes :

1. Fusion des bassins de Landres et d'Audun-le-Roman
2. Fusion de la Communauté du Pays de l'Orne (CCPO) avec celle du Jarnisy (CCJ) et celle du pays de Briey (CCPB)
3. Intégration de la commune de Saint-Ail à une communauté de communes mosellane.

Le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur le point 1. L'examen des deux points suivants ont convaincu le conseil municipal, dans sa majorité, de refuser le projet présenté par le Préfet. Quelles raisons ont motivé ce refus ?

Concernant le point 2, CCPO et CCJ ont une taille et un poids de population sensiblement équivalents, une fiscalité similaire et sont quasiment situées sur un seul et même canton, celui de Jarny. Le conseil municipal propose de permettre la poursuite de la réflexion déjà amorcée entre elles quant à une éventuelle fusion dans les années futures (ni l'une, ni l'autre n'ont d'obligation légale) ; la situation à l'égard des autres communautés de communes de notre territoire n'étant pas pour autant figée.

Concernant Saint-Ail, il est utile de préciser que cette commune appartient à la même unité urbaine que les villes de la CCPO (source INSEE), qu'elle dépend du même schéma d'organisation du Territoire... Intégrer Saint-Ail à une entité mosellane nierait cette cohérence spatiale et priverait notre territoire de recettes fiscales conséquentes inhérentes à la SOVAB qui, historiquement, avait été implantée à Batilly et Saint-Ail afin de revitaliser le bassin de vie meurthe et mosellan de la vallée de l'Orne. Le conseil municipal a donc proposé le rattachement de Saint-Ail à la CCPO ; une position concordante avec la grande majorité des villes environnantes.

Dans le territoire évoqué, une très large majorité des communes s'est prononcée contre le projet présenté par le Préfet. Mais quoi qu'il en soit, le dernier mot quant à la définition finale du schéma de coopération intercommunale lui appartient. Tiendra-t-il compte des observations formulées par la (les) commune(s)... ?



Votre Maire  
Fabrice BROGI.

## Ville propre : respectez les espaces publics

Les usagers qui partagent l'espace public oublient parfois les gestes élémentaires de propreté et de respect vis-à-vis des agents qui s'en occupent.

Mégots, chewing-gum, papiers... sont autant de débris qui jonchent nos sols. Des poubelles sont à disposition dans toute la ville afin que vous puissiez jeter vos petits déchets.

## Nuisances sonores :

Règlement Sanitaire Départemental

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne au voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h00 à 20h00
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Le non respect de ces dispositions peut être puni d'une contravention de 3ème classe (68 € au plus).

## Déjections canines :

Tous les maîtres de chien(s) ne sont pas irresponsables ; mais faudra-t-il changer l'illustration de cet article récurrent par des photos de déjections canines qui jonchent les trottoirs et espaces publics, pour que ceux, irrespectueux du cadre de vie de tout un chacun, prennent enfin la pleine mesure de cette **calamité** ?

« Arrêté du 01/10/2014 : Article premier. - il est fait obligation aux personnes accompagnées d'un chien de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections que cet animal abandonne sur toute partie de la voie publique, y compris dans les caniveaux, ainsi que dans les squares, parcs, jardins et espaces verts publics.

Le non ramassage des déjections de son chien fait encourir à son maître une amende minimum de 35€, sur la base de l'article R632-1 du code pénal. Cet article stipule en effet : « est puni de l'amende pour les contraventions de la 2e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déposer, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections... ».

**Des canisettes ont été installées à de nombreux endroits de la ville. Pensez à les utiliser.**



## Chats errants :

Depuis quelques temps déjà, les chats errants sont de plus en plus nombreux dans nos rues. La nourriture ne leur manque pas : devant la porte de certains habitants, c'est « buffet à volonté ».

Voir ces animaux errer autour de nos maisons peut ne pas nous laisser insensible mais leur présence dans notre environnement quotidien génère un certain nombre de problèmes : contamination, destruction des sacs poubelles, prolifération...

Art. 120 - Jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages ou redevenus tels : il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible.

Si vous constatez la présence de chats errants, appelez la fourrière animale (tél. 03.82.22.11.47) ou la mairie (tél. 03.82.22.40.00).

Depuis le 1er janvier 2015, les chats errants doivent être stérilisés et identifiés puis relâchés sur les lieux où ils ont été capturés.

## Déneigement

Avec l'arrivée de l'hiver, neige et verglas risquent de recouvrir notre commune.

Cette année encore, afin de sécuriser la circulation des véhicules mais aussi des piétons, les services techniques de la commune assurent le déneigement et le salage dans la ville.

Avec toujours comme objectif le respect de l'environnement : le sel sera utilisé avec parcimonie aux endroits les plus pentus et les plus fréquentés. Pensez à adapter votre conduite aux conditions météorologiques et redoublez de prudence.

Un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons. Pour prévenir les risques de glissade et de chute, des règles existent concernant l'entretien des trottoirs. Les mesures préventives consistent à déblayer la neige et éventuellement saler ou sabler le trottoir en cas de gel.

### Opération de déneigement

Le déneigement consiste à déblayer la neige, et assurer le salage ou le sablage en cas de verglas. Cette opération s'effectue jusqu'à la limite du trottoir, et sans obstruer les bouches d'égout pour permettre l'écoulement des eaux.

### Personnes concernées

Les riverains ont l'obligation de déneiger devant leur habitation. Cette obligation appartient au locataire ou propriétaire d'une maison individuelle, ou au syndic de copropriété agissant au nom du syndicat des copropriétaires d'un immeuble en copropriété. Le non respect des mesures de déneigement prescrites vous expose à une amende.

### Responsabilité en cas d'accident

La victime peut engager la responsabilité :

- du locataire ou du propriétaire si le trottoir jouxte une maison individuelle,
- du syndicat des copropriétaires et/ou du syndic de copropriété si le trottoir jouxte un immeuble en copropriété.

## Prévention et lutte contre les cambriolages

Des cambriolages ont été signalés dans l'agglomération aubouésienne, afin de prévenir ceux-ci quelques conseils utiles :

Si vous êtes chez vous :

- Ne laissez pas entrer des personnes inconnues
- Demandez une carte professionnelle aux personnes en tenue
- Fermez votre porte à clé ainsi que vos volets la nuit
- Ne laissez pas votre sac à main et vos clés dans le couloir d'entrée
- Ne laissez pas les papiers du véhicule à bord de celui-ci

Si vous sortez :

- Fermez toutes les issues de votre habitation
- Ne laissez pas vos clés cachées à l'extérieur
- Ne gardez aucun objet de valeur en évidence
- Donnez l'impression que le domicile est occupé

Si vous partez en vacances :

- Signalez votre départ auprès de la police municipale en mairie ou des services de police
- N'enregistrez pas de message téléphonique sur votre répondeur indiquant votre absence prolongée
- N'indiquez pas votre absence sur internet, ni sur les réseaux sociaux
- Ne laissez ni échelle ni outil autour de la maison, ni mobilier pour accéder au balcon, terrasse ou fenêtre
- Demandez aux services de la poste ou à l'un de vos voisins de conserver votre courrier.

# VIE ASSOCIATIVE : CSM AUBOUÉ BASKET

(des plus petits aux plus grands)

La parole à ...

**Stéphane BOCHICCHIO, vice président et correspondant du CSM (Cercle Sportif Municipal) Auboué Basket**

Auboué, ville associative et sportive, possède toutes les structures nécessaires pour accueillir les multiples associations sportives. Parmi elles, le CSM Auboué Basket, club fondé en 1934, se porte bien.

A sa présidence, Siro CERNICCHI, peut-être pas assez connu par nos habitants, mais pourtant bien présent.

Des plus petits aux plus grands, les résultats sont plus que satisfaisants.

Quelques chiffres :

- 95 licenciés
- 7 équipes de joueurs engagées en championnat dont 3 en championnat régional :
  - Mini-poussins (U9), poussins (U11), minimes (U15), vétérans : département
  - Benjamins (U13) : région
  - Sénior A : région pré-nationale
  - Sénior B : région honneur



Notre équipe fanion évolue pour la 4ème année consécutive en pré-nationale.

Le CSM Auboué Basket est bien structuré, avec des entraîneurs, un encadrement et des bénévoles à tous les niveaux qui participent activement à la vie du club.

Manque à la liste une équipe de cadets pour compléter les niveaux de jeux. Les enfants grandissent, ce n'est qu'une question de temps, avec probablement ce manque comblé d'ici 2 ans. Rien ne sert de courir, il faut partir à point... (rien ne sert de dribbler, il faut marquer des points !!!).

## Conseil Municipal des Jeunes

C'est lors d'une cérémonie officielle, en présence du Conseil Municipal au complet, le 22 décembre que le Maire a installé les cinq nouveaux membres du Conseil Municipal des Jeunes élus par leurs camarades de classes de CM1 et CM2 de l'école Romain Rolland le 23 novembre. Tous en classe de CM1, ils rejoignent le C.M.J. élu l'an dernier à la place des anciens CM2.

Leur première décision a été le choix d'un nom de rue (rue Villain aux anciennes cités de Géranoux). Leur choix s'est porté sur « rue Rosa Parks », figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis, devenue célèbre parce qu'elle avait refusé de céder sa place dans un bus à un homme blanc. Leur choix a été approuvé par le Conseil Municipal le 22 décembre auquel ils ont assisté aux côtés des élus.

Les nouveaux membres élus :

- Carla BOUAFFAD
- Jules MAGI
- Daël MOIBERT
- Inès SRIDI
- Liam YAHIAOUI.



Auboué

## Sportifs méritants

Le vendredi 11 décembre a eu lieu la traditionnelle réception des sportifs et bénévoles méritants.

La municipalité et l'office municipal des sports ont remis les trophées aux sportifs, dirigeants et bénévoles méritants pour leurs résultats sportifs et leur engagement au sein de leurs clubs et associations.

Ont été récompensés :

### Sportifs méritants :

- Equipe poussin - CSMA Basket
- Marouf TAYEB - AJA Foot
- Yacine BAA - AJA Foot
- Rayane MEDJIDI - AJA Foot
- Equipe A - AJA Foot
- Mohamed LAMTASSI - AJA Foot
- Nathan MAROCCO - Haltérophilie
- Lucas DUCHAUFFOUR - Haltérophilie
- Mélanie DUCHAUFFOUR - Haltérophilie



### Bénévoles méritants :

- Marc ZANI - CSMA Basket
- Fabrice VALETTI - CSMA Basket
- Akim BOUAFFAD - AJA Foot
- Lionel MAGGI - AJA Foot
- Janny RAVONISON - AJA Foot
- Nassim SIDIMAMMAR - AJA Foot
- Didier VACQUANT - AJA Foot
- Naceradine MEDJIDI - AJA Foot
- Claire LEYSER - Haltérophilie
- Nicolas LEYSER - Haltérophilie
- Karène BANKA - O.M.S.A.
- Aldo TURCHI - O.M.S.A.
- Quirino DONATI - O.M.S.A.
- René ARDUINI - O.M.S.A.
- Christine PAPPADIA - La Croix Rouge
- Marie SZURA - La Croix Rouge
- Isabelle CHECHETTO - Don du sang
- Agnès BERTRAND - Don du sang
- Lilane FITA - Les amis de l'Histoire
- Guy FONTANA - Les amis de l'Histoire



## Maisons fleuries

Comme chaque année, le concours des maisons fleuries vient récompenser les personnes qui font un effort considérable pour agrémenter leur environnement et par conséquent notre commune.

Le 8 décembre, après délibération du jury, le Maire Fabrice BROGI et Fabienne HAVETTE, conseillère déléguée au fleurissement ont remercié tous ceux qui ont participé à l'embellissement de notre ville avant de passer aux résultats de l'année 2015. Les lauréats ont reçu un diplôme et un bon d'achat dans une jardinerie.

Palmarès :

### Maisons avec jardins :

- 1er prix : M. et Mme Arthur WIRIG
- 2ème prix : M. et Mme Luigi BOCHICCHIO
- 3ème prix : M. et Mme François SABATELLA
- 4ème prix : Mme Palma NICASTRO
- 5ème prix : M. et Mme Alfred CUCCU

### Maisons avec cours, balcons, façades :

- 1er prix : M. et Mme Henri NONNENBRUCK
- 2ème prix : M. D. BARBOSA et Mme I. LERAT
- 3ème prix : M. et Mme Christian BLAISE
- 4ème prix : Mme L. FLORE et M. E. HOLLARD
- 5ème prix : M. René MICHEL



## Le jour de la nuit du 10 octobre

Pour la première fois, la municipalité a souhaité participer à l'opération « le jour de la nuit », une opération de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, en éteignant l'éclairage public dans la nuit du 10 au 11 octobre 2015.



## Nouveaux services

### cabinet infirmier

Au 18 rue des Martyrs, Sandrine CASALINI a installé son cabinet infirmier le 26 octobre 2015.

Elle intervient à domicile 7 jours sur 7 et sur rendez-vous au cabinet.

Vous pouvez la joindre au 06.31.46.15.40.

Ce nouveau service vient en complément du cabinet de messieurs Grégory BOUR et David MICHEL déjà installé au 12 rue des martyrs - Tél : 03.82.22.24.92.

### cabinet de kinesithérapie

Depuis le 24 novembre 2014, un nouveau cabinet de kinésithérapie a ouvert dans notre ville, au 17 rue Camille Cavallier avec à sa tête Myriam ABERKANE.

Originaire du Nord Pas de Calais, diplômée en Belgique en 2004, elle a d'abord travaillé auprès des adolescents handicapés à l'association des Paralysés de France, avant une première installation à Briey en 2013.

Spécialisée dans la rééducation périnéale, massage bébé et apprentissage maman, le drainage lymphatique et les massages relaxants, son cabinet est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Elle intervient également à domicile.

Elle a accueilli en janvier 2016, une nouvelle collègue, Camille FERRARRETTO.

Vous pouvez les joindre au 06.60.84.67.73.



## Nouveaux visages

### En mairie



Martine URBAN, Directrice Générale des Services, et Jean-Louis GALASSI, responsable des services techniques, ont fait valoir leur droit à la retraite.



Tous deux ont trouvé leur remplaçant en la personne de Thierry LEPETIT, nouveau directeur général des services et d'Isabelle DAVAL, nouvelle directrice des services techniques.

Bienvenue à eux.



Photo Républicain Lorrain

### Au Conseil Municipal

John GREGORI, élu d'opposition, a intégré le Conseil Municipal en remplacement de Jean-Paul MULLER démissionnaire.



## VIE COMMERCIALE : SB MASSAGE

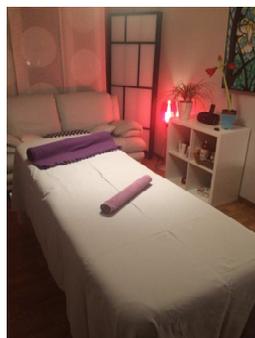
Originaire d'Auboué, professeur d'éducation physique et sportive au collège Aragon à Jarny après avoir longtemps exercé aux collèges de Joeuf et Homécourt, Sonia BECKER a ouvert son salon de massage bien-être et relaxation en novembre 2014 au 36C rue Camille Cavallier.

Formée à l'I.F.J.S. (Institut de Formation Joël Savatofski), l'école européenne du toucher massage dont elle a reçu la certification, elle intervient également à domicile, lors de réunions, en entreprises (massages assis), et à l'espace bien-être de l'hôtel Plaza à Amnéville.



SB MESSAGES propose des massages bien-être, relaxation, relaxinésie, sportif ainsi que de la réflexologie plantaire à partir du printemps 2016.

Contact : Sonia BECKER 06.71.63.96.21. - sbmassage@orange.fr  
page facebook SB massages



**Vous êtes nouveau commerçant, artisan... installé sur la commune d'Auboué, prenez contact avec la mairie afin de figurer dans un prochain bulletin municipal.**

# Auboué

Janvier 2016 • n°13 • page 6

Le Secours Catholique-Caritas France propose une nouvelle activité, les 1ers jeudis du mois de 13h45 à 16h00 à la salle Gauguin à Auboué.

Il s'agit d'un espace de rencontres, où chacun peut venir vivre un moment convivial, autour d'un café.

Venez partager vos idées et vos envies, venez rencontrer d'autres personnes dans un esprit d'écoute et de fraternité !

Les prochaines dates : jeudi 7 janvier 2016 - jeudi 4 février 2016 - jeudi 3 mars 2016 - jeudi 7 avril 2016.

Pour poursuivre et développer de nouvelles activités sur le secteur, le Secours Catholique-Caritas France recherche de nouveaux bénévoles. Vous avez le sens de l'écoute et vous aimez partager avec d'autres, n'hésitez pas à prendre contact au 06.45.14.21.59.

## FNATH - association des accidentés de la vie

Cette association a été créée en 1921 pour défendre les droits des victimes d'accidents du travail.

Elle est aujourd'hui l'association de défense de tous les accidentés de la vie, des malades, invalides et handicapés.

Elle est financée quasi exclusivement par les cotisations de ses 200 000 adhérents et les dons de ses 25 000 donateurs (personnes et administrations diverses).

Le nouveau comité de la FNATH Audun le Roman - Homécourt Joeuf - Briey et ses environs, installera une nouvelle permanence, à partir du mois de février 2016 à Homécourt (salle des mariages à la mairie) le 3ème mardi de chaque mois (de 14h00 à 16h00).

**Une réunion d'information se tiendra à la salle Gauguin à Auboué le mardi 8 mars 2016 à 18h00.**

Pour tous renseignements vous pouvez contacter M. Gustave SALVADOR au 06.48.03.14.07 (Courriel : [gustavesalvador@gmail.com](mailto:gustavesalvador@gmail.com)) ou M. Pascal SALVADOR au 06.22.04.25.11 (courriel: [pascal.salvador0456@orange.fr](mailto:pascal.salvador0456@orange.fr)).

## Bon à savoir

**La carte nationale d'identité est valide 15 ans depuis le 1er janvier 2014.**



- ⇒ Les cartes d'identité délivrées à partir du 1er janvier 2014 seront valables 15 ans.
- ⇒ Les cartes valides au 1er janvier 2014 sont automatiquement valides 15 ans sans démarche particulière.
- ⇒ Les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte.
- ⇒ Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre carte nationale d'identité, rendez-vous sur [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) pour plus d'informations ou sur le site de la commune « [auboue.fr](http://auboue.fr) » rubrique

## Décorations de fin d'année



Vous avez pu le constater, aucune illumination n'a été installée en fin d'année dernière. Plusieurs raisons ont motivé notre choix.

La première est avant tout d'ordre environnemental ; nos vévustes décorations étaient énergivores et nécessitaient une indispensable et difficile restauration et les changer aurait été très onéreux. Nous nous sommes donc orientés vers des décorations diurnes qui ont permis aux écoles, au conseil municipal des jeunes de participer à leurs installations et qui sont visibles une grande partie de la journée.



## Balade thermique

Surtout lorsque le froid arrive, on se demande particulièrement quelle est la performance énergétique de nos habitations !

Le ville d'Auboué et l'Espace Info Énergie de Lorraine Nord vous proposent de se retrouver le jeudi 25 février à la salle des fêtes, pour une déambulation pédagogique dans le centre de la ville, autour de quelques maisons spécifiques, répondant à des caractéristiques thermiques intéressantes.

Ensuite, de retour à la salle des fêtes, les discussions pourront s'animer sur l'exploitation des clichés effectués ensemble et les réponses à donner sur chaque exemple.



## Hommage

Au lendemain des attentats qui ont durement touché notre pays, un rassemblement en hommage aux victimes s'est tenu square de la Paix avant de rejoindre l'Arbre de la Liberté voisin.

*Extraits de l'allocution du Maire :* « Notre pays est aujourd'hui touché dans sa chair ; il l'est aussi dans ce qui constitue son fondement social à travers l'atteinte portée aux valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité sur lesquelles repose notre République.

Dans ces moments particulièrement sombres, face à cette folie meurtrière où la haine guidant ces assassins frappe les nations s'opposant à leurs convictions, il est important de ne pas céder aux amalgames, à la vindicte et de préserver notre capacité de discernement.



La religion, quelle qu'elle soit n'a pas vocation à véhiculer la haine. Plus que jamais, l'unité nationale doit être de mise ; la fraternité guider notre chemin pour empêcher ces extrémistes d'atteindre l'objectif poursuivi de division et d'opposition aveugle. Rester unis pour ne pas céder à leur volonté d'installer un climat de peur dans notre pays. »

Avant de rendre hommage aux victimes de ces attentats par l'observation d'une minute de silence suivie du dépôt d'une bougie au pied de l'Arbre de la Liberté, l'assemblée a entonné l'hymne national, symbole de l'unité de notre pays.

Auboué

Janvier 2016 • n°13 • page 8

# Travaux



**Passerelle salle des fêtes**



**Peintures maternelle J. Curie**



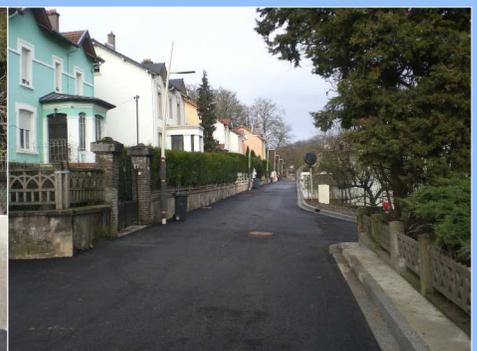
**Stèle G. FABBRI aux Glacis**



**Impasse Dante Pederzoli**



**Rue de l'Eglise**



**Rue Leprince Ringuet**

## Présentation par Lionel THIAM, Directeur.

La M.J.C. (Maison des Jeunes et de la Culture) est une association de loi 1901. C'est un outil, un espace de vie sociale mis à la disposition du public. Elle défend le respect des principes de laïcité et du pluralisme des idées.

La M.J.C. est omniprésente à Auboué, mais l'image que les gens en ont ne représente pas l'ensemble de la réalité. Elle ne montre pas toute l'organisation sous jacente nécessaire à son bon fonctionnement et au bon déroulement des actions et des animations.

Cet article a pour but de mettre en lumière des réalités, de valoriser le travail de professionnels et de bénévoles.

En premier lieu, la M.J.C. d'Auboué est une association qui a des valeurs, une déontologie, fédérée par une fédération nationale, contrôlée par l'Etat (commissaire aux comptes, CAF, URSSAFF, inspection du travail, Jeunesse et Sports), qui en valide le travail et sa qualité. Elle est de plus agréée Jeunesse et Sports par le ministère de la cohésion sociale, un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association et l'intérêt général de son action et de son fonctionnement. Cela obéit à une réglementation très pointue, où tout est extrêmement surveillé afin d'apporter les garanties nécessaires à la sécurité des usagers et notamment celle des enfants.

Pour le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, elle intervient sur deux communes, Auboué et Moutiers, mais chaque entité fonctionne indépendamment.

La M.J.C., acteur de l'animation, est porteuse des valeurs de l'éducation populaire. Ces valeurs se traduisent par la mise en œuvre d'activités proposées, en partenariat avec différents acteurs, dont la municipalité, la CCPO... Le but étant de proposer des prestations les mieux adaptées à un maximum de public et en cohérence avec les attentes des partenaires. En témoigne la signature d'un PEDT (Projet Educatif Territorial) partagé par l'ensemble des communes de la CCPO et validé par l'Etat.

La M.J.C. est également en lien avec les associations de la ville afin de proposer des manifestations collectives, malgré les difficultés que peut occasionner parfois le fait de travailler entre professionnels et bénévoles. Le goûter de Noël, par exemple a été initié par des associations sportives de la ville et la M.J.C.. D'autres associations ont ensuite souhaité rejoindre cette manifestation. L'effectif grandissant a nécessité de réorganiser cette action. C'est pourquoi la MJC organise désormais parallèlement ses fêtes de Noël, mais continue à participer activement à l'animation de la ville et notamment des fêtes populaires, des expositions, des animations musicales, des projets solidaires, etc.

C'est aussi un lieu qui vise à développer la personnalité de chacun dans la convivialité, en développant l'ouverture au collectif, au monde, et aux idées, afin de devenir un citoyen actif et responsable.

.../...



Tout cela doit répondre à des règles de bons usages de la société au travers, par exemple des règles collectives qui permettent aux usagers d'utiliser les services proposés de la meilleure façon qu'il soit. En effet, parfois, on peut assister à des comportements non pas d'adhérents, mais de clients... qui exigent un service qu'ils pensent être en droit de recevoir. Lionel THIAM, le Directeur attache donc une très grande importance à la communication, surtout avec les parents, dans le cadre de l'accueil de loisirs et du périscolaire.

Ceci se traduit par exemple, par un secrétariat ouvert sur de grandes plages horaires, afin de les accueillir au maximum en adéquation avec leurs disponibilités, mais aussi une adresse mail, une page facebook ouverte à tous qui permet de suivre les actualités de la MJC, toujours dans le souci de servir au mieux et de satisfaire les adhérents. Le directeur est toujours ouvert à la discussion, sans aucun jugement et il insiste sur le fait qu'il ne faut surtout pas hésiter à prendre contact, afin de trouver les solutions les mieux adaptées.

L'équipe éducative de la MJC peut aussi aider les parents à apporter des règles, chose parfois difficile avec certains enfants ou adolescents, afin d'en faire des adultes épanouis.

Par ailleurs, cette équipe est toujours prête à adapter ses méthodes en fonction des circonstances et surtout lorsque cela permet un meilleur fonctionnement. Comme par exemple, le ramassage scolaire qui se fait désormais directement dans les salles de classe. Ou alors le transfert de l'accueil des enfants aux Papooses, pour une meilleure sécurité et le confort des enfants. En effet, ce lieu étant réservé exclusivement aux enfants, cela leurs permet de mieux s'approprier les lieux.

Si vous souhaitez apporter votre contribution, il est possible d'intégrer le Conseil d'Administration (c'est une démarche libre et ouverte à tous, selon les modalités des statuts de l'association). La MJC d'Auboué bénéficie d'une équipe de bénévoles et d'un Conseil d'Administration actif qui répond toujours présent pour veiller à la santé de l'association. Il est souverain en matière de décisions, mais c'est bien l'Assemblée générale de l'association qui est le garant de son bon fonctionnement, de ses évolutions et de son développement (soit sur proposition de ses adhérents ou du Conseil d'Administration). C'est pourquoi la participation à cette Assemblée Générale qui a lieu une fois par an est vitale pour l'avenir de l'association, tout comme la participation des bénévoles.

La MJC est donc un acteur clé dans la vie de la ville, qu'il est important de faire connaître plus en détail. N'hésitez pas à vous rapprocher de leurs équipes de professionnels ou de bénévoles pour agir dans votre ville. La municipalité quant à elle, poursuit sa collaboration pour permettre à ses citoyens de bénéficier d'un service adapté et de qualité, tant pour les familles et leurs enfants, que pour les adultes en quête d'activités telles que par exemple : le yoga, le badminton, le club sénior, l'alphabétisation ou encore la zumba... La convention unissant les deux parties a donc été renouvelée pour les années à venir.



# Retour en images...



Remise de dictionnaires aux élèves de CM2



Nettoyage de printemps



Festi d'été



Repas des anciens



Semaine du goût dans les écoles



Récupération de la flamme à Verdun



Cérémonie des vœux du Maire



Spectacle à la salle des fêtes



Passage du Père Noël dans les écoles



Réception des sportifs et bénévoles méritants



**MAIRIE D'AUBOUÉ**

16, rue du Colonel Fabien - 54580 AUBOUÉ

Tél. : 03.82.22.40.00 - Fax : 03.82.22.57.37 - Courriel : [mairie.auboue@wanadoo.fr](mailto:mairie.auboue@wanadoo.fr) - Site internet : « [www.auboue.fr](http://www.auboue.fr) »

Impression : Imprimerie L'HUILLIER à FLORANGE / imprimé en 1400 exemplaires